PRIX PUBLIC HORS TAXE / 2025

PRO A
LES PROFESSIONNELS DE L'AGENCEMENT

CREDENCE VERRE

STC

SURFACE TECHNOLOGY CORPORATION

ZA des Doucettes, 1 Rue des Gaillards, 95140 Garges-lès-Gonesse / Tél 01.48.33.34.24

www.stc-paris.com

LA GAMME VERRE

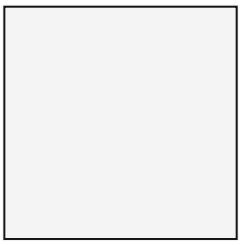

BLANC PROFOND
LACOBEL BRILLANT
RAL 9016

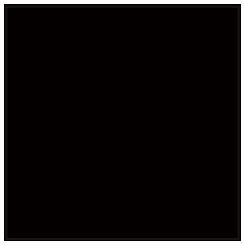

NOIR PROFOND
LACOBEL BRILLANT
RAL9005

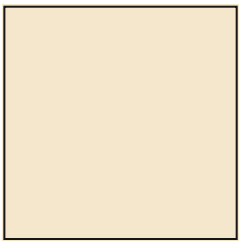

MAGNOLIA
LACOBEL BRILLANT
RAL 9001

VERRE TREMPÉ 6MM

MIROIR

VERRE NON TREMPÉ 6MM

GRIS ZEN
LACOBEL BRILLANT

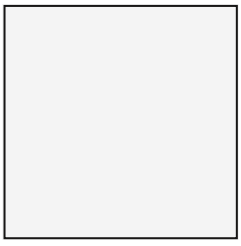

BLANC PROFOND
MATELAC MAT
RAL 9016

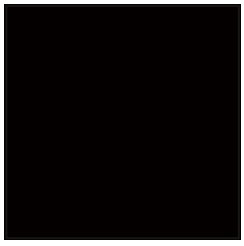

NOIR PROFOND
METALAC MAT
RAL9005

VERRE TREMPÉ 6MM

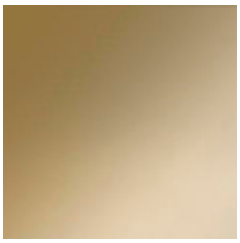

MIROIR bronze

MIROIR GRIS

VERRE NON TREMPÉ 6MM

Les crédences en verre trempé sécurit sont robustes mais pas incassables. Le verre possède une très bonne résistance à la chaleur et particulièrement conseillée derrière une plaque de cuisson au gaz (avec distance de sécurité).

Nettoyage : le nettoyage peut s'effectuer avec un produit vaisselle non abrasif et une éponge douce.

Installation pose : sur support propre et sec, avec de la colle silicone transparent, manipuler les crédences avec soin.

Transport : nous avons prévu un emballage spécifique pour protéger au mieux nos crédences. Stocker les crédences sur le chant.

ATTENTION / Les perçages ou modification sont impossibles après la fabrication.

Le minimum en commande est de 250 X 100 mm et le minimum facturé et de 0,35 m² par crédence , le délai est de 5 semaines.

Le verre est un matériau minéral durable qui ne vieillit pas. Il peut rester de nombreuses années en place et garder ses qualités esthétiques. Il est constitué principalement de sable, ressource naturelle que l'on trouve aisément. (Sur une ligne de production de verre plat, le verre cassé retourne directement en début de chaîne. Quand il est transformé, il entre dans des circuits de recyclage secondaires qui l'utilisent pour fabriquer d'autres produits de décoration).

TARIF

CREDENCES	DESCRIPTIF	PRIX HT M²
LACOBEL BRILLANT COLOR	Verre 6 mm trempé	**446**
METALAC MAT COLOR	Verre 6 mm trempé	**548**
MIROIR	Verre 6 mm NON trempé	**406**
MIROIR BRONZE OU GRIS	Verre 6 mm NON trempé	**446**

OPTION DECOUPE	PRIX HT	OPTION DECOUPE	PRIX HT
Prise simple	**40**	Prise double ou triple	**84**

DECOUPE	DESIGNATION	Unité	PRIX HT
	Décroché, supp 500 sur devis		**84**
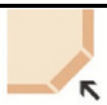	Coupe de biais		**63**
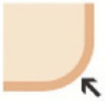	Arrondi vers l'extérieur		**43**
	Arrondi vers l'interieur		**84**
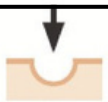	Décrocher dans les chants		**84**

Le maximum en longueur (L) est de 3000 mm. Le minimum en largeur (l) est de 10% de la longueur. Par exemple : max longueur 3000 mm X largeur mini 300 mm ou longueur 2000 mm X mini 200 mmÁ
Le minimum en commande est de 250 X 100 mm et le minimum facturé 0,35 m² par crédence

SURFACE TECHNOLOGY CORPORATION

CONSEIL DE POSE

Installation du DecoCristal Safety: Silicones & ruban-adhésifs

GUARDIAN DECO CRISTAL

Les silicones et ruban-adhésifs proposés ci-dessous, ont été testés pour leur compatibilité avec le film de sécurité.
Il est recommandé de vérifier la surface sur laquelle vous désirez appliquer votre DecoCristal Safety. La surface doit être propre, plane, uniforme et sèche.
Dans un environnement humide, comme une salle de bain il est recommandé d'appliquer un joint isolant tout autour des bords exposés.
Pour le montage de DecoCristal aux bords d'une hauteur supérieure à 4 mètres des aides mécaniques comme des visses et un châssis sont nécessaires.
Pour une adhésion parfaite nous recommandons l'utilisation combinée d'un silicone et d'un ruban.
Les couleurs Fluo Orange et Red ne sont pas disponibles en version sécuritaire.

Fabricant	Référence du produit	Couleur	Type de produit	Primaires
SOUDAL	Mir-o-bond	Gris clair	Alcoxy	Surface activator Soudal
DOW CORNING	817	Blanc	Alcoxy	Primer C Dow Corning Primer 1200-OS

Guardian n'est pas un fabricant de silicones, nous ne sommes donc pas en mesure de vous donner des garanties sur les effets de leur application sur du DecoCristal Safety. Le tableau ci-dessous reprend les différents silicones qui ont été testés par Guardian, toutefois nous vous recommandons de réaliser vos propres tests avant de les utiliser et de suivre à la lettre les recommandations d'utilisation du fabricant.

Application

Le silicone doit être appliqué par bande verticales avec un minimum d'espace de 5 cm entre deux bandes. Pour éviter la moisissure vous devez permettre une bonne circulation de l'air entre les bandes de silicones. Merci de vous référer au guide d'utilisation du fabricant de silicone pour plus de détails.

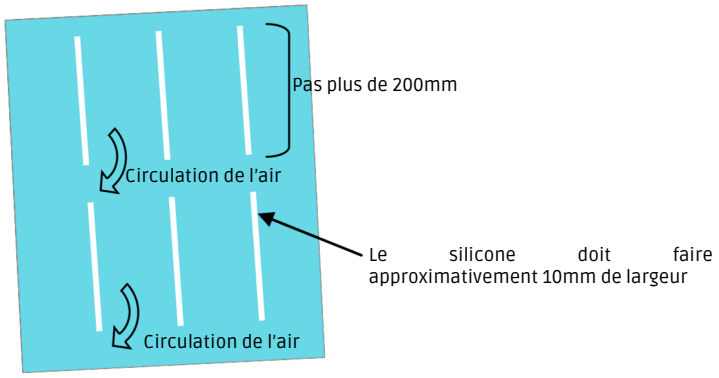

SURFACE TECHNOLOGY CORPORATION

CONSEIL DE POSE

Ruban adhésif double face

Guardian recommande les deux silicones suivants ainsi que leurs primaires. Le film de sécurité doit être nettoyé à l'aide du primaire recommandé par le fabricant, comme indiqué
ci-dessous:

Fabricant	Référence du produit	Couleur	Type de produit	Primaires
3M	4430	Blanc	Acrylique	VHB cleaner 3M
mactac A Bemis Company	M1702 Macmount	Blanc	Acrylique	

Guardian n'est pas un fabricant de ruban adhésif, nous ne sommes donc pas en mesure de vous donner des garanties sur les effets de leur application sur du DecoCristal Safety.
Le tableau ci-dessous reprend les différents ruban adhésif qui ont été testés par Guardian, toutefois nous vous recommandons de réaliser vos propres tests avant de les utiliser et de suivre à la lettre les recommandations d'utilisation du fabricant.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE STC

CLAUSE N° 1 : OBJET
Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Surface Technology Corporation (STC) et de son client dans le cadre de la vente et installation des plans de travail, plans vasques, crédences, plans paillasses, etc. Toute prestation accomplie par la société Surface Technology Corporation (STC) implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes condi- tions générales de vente. D'éventuelles dispositions d'achats de nos clients, différentes ou contraires à nos Conditions générales de Vente ne seront valables qu'après acceptation écrite de notre part.

CLAUSE N° 2 : PRIX
Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société Surface Technology Corporation (STC) s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les mar- chandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

CLAUSE N° 3 : RABAIS ET RISTOURNES
Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Surface Technology Corporation (STC) serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

CLAUSE N° 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT
Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque, soit par virement. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 50% du montant global de la facture (TTC), le solde devant être payé à réception des marchandises.

CLAUSE N° 5 : RETARD DE PAIEMENT
En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur sera tenu de verser à la société Surface Technology Corporation (STC) une pénalité de retard égale à une fois et demi taux de l'intérêt légal.Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraisondes marchandises.Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

CLAUSE N° 6 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE
Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, lavente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Surface Technology Corporation (STC).

CLAUSE N° 7 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ
La société Surface Technology Corporation (STC) conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et enaccessoires.À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Surface Technology Corporation (STC) se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandisesvendues et restées impayées.

CLAUSE N° 8 : LIVRAISON
La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur, soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur, soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'estdonné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison desproduits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon decommande à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

CLAUSE N° 9 : FORCE MAJEURE
La responsabilité de la société Surface Technology Corporation (STC) ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

CLAUSE N° 10 : TRIBUNAL COMPÉTENT
Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Pontoise (95)